

# PROJET D'ETABLISSEMENT / 2014 – 2018

---

## L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE LANDIVISIAU

### PRESENTATION

Issue d'une structure associative née dans les années 70, l'Ecole de Musique est un service municipal depuis 1995, intégrée au service culturel depuis janvier 2013. Située à l'Espace Mangin (derrière la Maison de l'emploi), l'Ecole de Musique est dirigée, depuis 2004, par Lionel Gallet, professeur de guitare basse, trompette et formation musicale. La Ville de Landivisiau compte 9 500 habitants. 178 élèves sont inscrits cette année, provenant de Landivisiau et des communes de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

L'Ecole de Musique est constituée de 10 professeurs, équipe pédagogique dynamique, disposant d'une formation de qualité propice à l'épanouissement culturel et artistique, alliant plaisir et rigueur.

L'école municipale de musique propose une sensibilisation à la musique en cours individuels et collectifs et s'inscrit dans une démarche d'action culturelle respectant la pluralité des besoins et des attentes exprimées.

L'école de musique est ouverte à tous les élèves, quelque soit leur âge ou leur origine socioculturelle. Elle s'adresse aux jeunes enfants et aux adolescents en priorité, mais aussi aux adultes cherchant une pratique musicale loisir.

Comme l'ensemble des projets du service culturel de la ville, elle a pour objectifs la démocratisation culturelle, l'ouverture à de nouveaux publics et la mise en place de partenariats en direction des structures culturelles de la collectivité.

## OBJECTIFS

L'Ecole de musique est un lieu d'apprentissage et d'épanouissement culturel et personnel. Les objectifs sont les suivants :

- 1- Développer l'enseignement de la musique sur la Ville de Landivisiau.
- 2- Permettre l'acquisition des bases musicales, des savoirs et des techniques nécessaires à l'exercice de la musique amateur.
- 3- Encourager la capacité de l'élève à tenir sa place dans des pratiques collectives.
- 4- Sensibiliser les enfants au monde musical à différents niveaux en favorisant l'ouverture culturelle.
- 5- Développer chez l'enfant des capacités qui dépassent le champ de la pratique musicale : concentration, mémorisation, écoute de l'autre, facteurs de la construction de soi.

## ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

### 1- Le cycle éveil musical :

L'éveil musical, d'une durée d'une heure hebdomadaire, s'adresse aux enfants de cinq à sept ans. Le cours est dispensé par le professeur de piano. L'objectif principal est de sensibiliser les petits au monde musical et de développer leur créativité, sous forme de :

- Jeux sonores, jeux rythmiques
- Chant (« petite chorale »), dessin
- Découverte des instruments avec mise à disposition d'une mallette pédagogique

### 2- La formation musicale :

D'une durée d'une heure hebdomadaire, la formation musicale est dispensée par le directeur de l'Ecole de Musique et le professeur de flûte traversière.

### 3- La chorale/enfants :

D'une durée d'une heure hebdomadaire également, la chorale est assurée par le professeur de piano .

### 4- Les pratiques instrumentales :

L'enseignement de onze instruments est proposé à raison d'une heure en cycle 1 et d'une heure trente en cycle 2 pour les instruments suivants :

- Le piano
- La guitare classique
- La guitare basse
- La trompette
- Le saxophone
- La clarinette
- La harpe celtique
- La batterie
- Le violon
- La flûte traversière
- L'orgue (les cours sont dispensés à l'église de Landivisiau)

Les cours individuels sont d'une durée de 20 / 25 / 30 / 35 /40 ou 45 minutes selon le niveau de l'élève .

La formation musicale et la formation instrumentale sont de cinq ans pour le cycle 1 et de quatre ans pour le cycle 2 .

### 5- Cycle libre :

Destiné aux adultes cherchant une pratique musicale loisirs . Ces adultes pourront ainsi intégrer et renforcer les classes d'ensemble de l'école de musique .

### 6- La pratique collective :

Un ensemble à cordes est dirigé par le professeur d'instrument de violon . L'ensemble s'est produit à Douarnenez en décembre dernier en première partie d'un concert de l'ensemble Mattheus .

## L'ACTION CULTURELLE

- Les élèves sont confrontés au public lors de trois auditions annuelles, l'occasion de présenter le travail réalisé en cours et de découvrir l'exigence d'une telle expérience : apprentissage du contact avec le public, découverte du trac, gestion du stress...
- Une ouverture sur la vie culturelle de la commune et du territoire est donnée à l'ensemble des élèves. L'école de musique, au sein du service culturel de la ville, participe à la saison culturelle et des actions sont menées en collaboration avec les autres disciplines :
  - Heure du conte musicale à la bibliothèque et contes de Noël avec les bibliothécaires à l'occasion de l'audition du mois de décembre.
  - Participation à la Fête de la Musique.
  - Participation au Breizhtival organisé par l'association Strollad Bro Landi avec une intervention de la classe de harpe celtique.
  - Places offertes aux élèves de l'Ecole de Musique pour leur permettre d'assister aux concerts organisés à la salle Le Vallon, dans le cadre du projet culturel de la Ville, les élèves sont également invités à profiter de la formule « Sors tes parents » afin de favoriser les sorties culturelles en famille (pour une place enfant et une place adulte achetées, la deuxième place adulte est offerte).
  - Deux élèves de l'Ecole de Musique sont bénévoles pour assurer la régie des spectacles au Vallon et à la Salle Tournemine lors des auditions et à l'occasion des différents spectacles. Suite à ces interventions, l'un d'entre eux va commencer à la rentrée prochaine une formation de régisseur son/lumière.
- Une collaboration avec d'autres écoles de musique du département est mise en place au travers de projets communs et d'échanges pédagogiques. Des concerts donnés par l'ensemble à cordes sont organisés en 2014 dans trois villes du département (Douarnenez, Châteaulin, Landivisiau).

## L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique, sous la responsabilité du directeur, au sein du service culturel de la ville, est constituée de 10 enseignants. Quatre professeurs dont le Directeur sont en CDI, 6 professeurs sont en CDD.

Le secrétariat de l'école de musique est assuré par un agent du service culturel, chargé de l'accueil des familles au moment des inscriptions, de la facturation, du suivi des plannings, de la préparation des auditions et de la communication.

La gestion des contrats de travail et des salaires est effectuée par les services administratifs de la mairie.

Le nombre de professeurs est lié à l'ensemble des disciplines enseignées et au nombre d'élèves inscrits chaque année. Il est donc susceptible d'évoluer (exemple : rentrée 2013 fermeture de la classe de flûte à bec et ouverture de la classe d'orgue).

L'équipe pédagogique se réunit à chaque rentrée.

Le Directeur assure :

- L'accueil des élèves
- Le règlement intérieur
- Le suivi pédagogique de l'école
- Le recrutement des professeurs

## LES TARIFS

L'un des objectifs du projet culturel étant de favoriser l'accès à la culture pour tous, les grilles tarifaires sont revues chaque année.

*CF GRILLE TARIFAIRE*

## L'EVALUATION

L'évaluation des élèves s'effectue chaque fin d'année scolaire. Chaque niveau d'un même cycle fait l'objet d'un examen de passage pour la formation musicale et pour la pratique instrumentale. Les examens de fin d'année se passent devant un jury composé :

- du directeur de l'école de musique
- du professeur de la discipline enseignée
- de professeurs d'autres disciplines

Le programme de l'Ecole de Musique est celui établi par la Confédération Musicale de France (C.M.F.).

## LA COMMUNICATION

- Le site internet de la ville et le site du service culturel (le-vallon.fr)
- La newsletter mensuelle du service culturel
- La plaquette annuelle de la saison culturelle
- Le Landi Infos, plaquette mensuelle de la ville
- La presse locale (Ouest France - Télégramme)
- Les panneaux d'information de la ville

## LES PROJETS

- Audition des élèves
- Développement des partenariats
- Concerts prévus par l'ensemble à cordes dans trois villes du département (Douarnenez, Châteaulin, Landivisiau)
- Création d'un orchestre
- Création d'un cours d'instruments à vent accompagné d'une cellule rythmique (guitare, basse, batterie)

CONTACT :

Service culturel

Directrice : Cécile Morel-Chevalier

Secrétariat culturel : Emmanuelle Dréano

16 rue du Général de Gaulle

29400 Landivisiau

service.culturel@ville-landivisiau.fr

02.98.68.67.63

Mairie

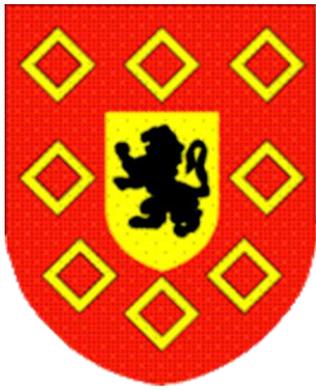
19 rue Georges Clémenceau

CS 90609

29406 Landivisiau cedex

landivisiau@ville-landivisiau.fr

02.98.68.00.30



[www.landivisiau.bzh](http://www.landivisiau.bzh)

[www.le-vallon.bzh](http://www.le-vallon.bzh)